

Mise en ligne le 28/07/22 sur le site internet de la Communauté de Communes



L'ORÉE DE BERCE-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ARRETE N° 2022-563 en date du 27 juillet 2022

Portant mise à jour n°4 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois

La Présidente de la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R153-18,

Vu la délibération du conseil communautaire du 9 janvier 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois,

Vu l'arrêté de la Présidente en date du 24 février 2020 portant mise à jour n°1 du PLUi,

Vu l'arrêté de la Présidente en date du 26 novembre 2020 portant mise à jour n°2 du PLUi,

Vu l'arrêté de la Présidente en date du 16 février 2021 portant mise à jour n°3 du PLUi,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2022 portant création et modification de secteurs d'informations sur les sols (SIS) pour le département de la Sarthe,

ARRÊTE

Article 1 – Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet :

- L'arrêté préfectoral du 11 juillet 2022 est intégré dans les annexes du PLUi.
- Il remplace l'arrêté figurant actuellement dans la partie 6.5 des annexes du PLUi sans modifier les fiches des différents SIS

Article 2 – La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, au siège de la Communauté de Communes et dans chaque mairie des communes membres ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et dans les locaux de la Préfecture de la Sarthe.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté et la pièce annexée sont adressés à la Préfecture de la Sarthe.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera affiché au siège de la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois et en mairie d'Ecommoy, de Laigné en Belin, de Marigné-Laillé, de Moncé en Belin, de St-Biez en Belin, de St-Gervais en Belin, de St-Ouen en Belin et de Teloché pendant un mois.

Fait à Ecommoy, le 27/07/2022

La Présidente de la Communauté de Communes





**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement des Pays de la Loire**
Unité interdépartementale Anjou-Maine

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial**
Bureau de l'environnement et de l'utilité
publique

Arrêté n°DCPPAT 2022-0213 du 11 JUL. 2022

portant création et modification de secteurs d'informations sur les sols (SIS) pour le département de la Sarthe

Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 556-2, L. 125-6 et L. 125-7, R. 125-41 à R. 125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de secteurs d'information sur les sols ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu les arrêtés préfectoraux suivants:

- Arrêté préfectoral n° DCPPAT 2019-0305 du 19 décembre 2019 portant création de secteurs d'information des sols sur le territoire de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé sur les communes de Bernay-Neuvy-en-Champagne, Conlie, Parennes, Rouessé-Vassé, Saint-Rémy-de-Sillé et Sillé-le-Guillaume modifié par l'arrêté préfectoral n° DCPPAT 2020-0019 du 24 janvier 2020 ;
- Arrêté préfectoral n° DCPPAT 2019-0295 du 19 décembre 2019 portant création de secteurs d'information des sols sur le territoire de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien sur les communes de Bouloire, Maisoncelles, Saint-Célerin, Saint-Corneille, Saint-Mars-la-Brière, Saint-Michel-de-Chavaignes ;
- Arrêté préfectoral n° DCPPAT 2019-0306 du 19 décembre 2019 portant création de secteurs d'information des sols sur le territoire de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé sur les communes de Montval-sur-Loir, Le Grand-Lucé, Lhomme, Loir en Vallée, Luceau et Saint-Pierre-du-Lorouër ;
- Arrêté préfectoral n° DCPPAT 2019-0307 du 19 décembre 2019 portant création de secteurs d'information des sols sur le territoire de la communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen sur les communes de Brûlon, Chassillé, Joué-en-Charnie, Maigné, Noyen-sur-Sarthe et Saint-Ouen-en-Champagne ;

Place Aristide Briand – 72041 LE MANS Cedex 9 –
Standard 02 43 39 72 72 - Télécopie : 02 43 28 24 05 - Serveur vocal : 02 43 39 70 00
www.sarthe.gouv.fr - www.facebook.com/leprefet72 - Twitter @Prefet72 Facebook : Préfecture de la Sarthe

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-247200447-20220727-2022563-AR
en date du 28/07/2022 ; REFERENCE ACTE : 2022563

- Arrêté préfectoral n° DCPAT 2019-0294 du 19 décembre 2019 portant création de secteurs d'information des sols sur le territoire de la communauté de communes Maine Coeur de Sarthe sur les communes de Ballon-Saint Mars, Montbizot et Saint-Pavace ;
- Arrêté préfectoral n° DCPAT 2019-0299 du 19 décembre 2019 portant création de secteurs d'informations des sols sur le territoire de la communauté de communes Maine Saosnois sur les communes d'Avesnes-en-Saosnois, Bonnétable, Courcemont, Dangeul, Mamers, Saint-Longis, Saint-Rémy-des-Monts et Saint-Vincent-des-Prés ;
- Arrêté préfectoral n° DCPAT 2019-0308 du 19 décembre 2019 portant création de secteurs d'information des sols sur le territoire de la communauté de communes de l'Orée de Bercé Belinois sur les communes d'Ecommoy, Marigné-Laillé, Moncé-en-Belin, Saint-Biez-en-Belin, Saint-Ouen-en-Belin et Téloché ;
- Arrêté préfectoral n° DCPAT 2019-0309 du 19 décembre 2019 portant création de secteurs d'information des sols sur le territoire de la communauté de communes du Pays Fléchois sur les communes d'Arthezé et La Flèche ;
- Arrêté préfectoral n° DCPAT 2019-0296 du 19 décembre 2019 portant création de secteurs d'information des sols sur le territoire de la communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise sur les communes d'Avezé et Dehault ;
- Arrêté préfectoral n° DCPAT 2019-0300 du 19 décembre 2019 portant création de secteurs d'information des sols sur le territoire de la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe sur les communes de Parcé-sur-Sarthe, Sablé-sur-Sarthe et Vion ;
- Arrêté préfectoral n° DCPAT 2019-0301 du 19 décembre 2019 portant création de secteurs d'information des sols sur le territoire de la communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau sur les communes de Challes et Parigné-l'Évêque ;
- Arrêté préfectoral n° DCPAT 2019-0304 du 19 décembre 2019 portant création de secteurs d'information des sols sur le territoire de la communauté de communes Sud Sarthe sur les communes de Aubigné-Racan, Le Lude, Mansigné, Pontvallain, Sarcé et Yvré-le-Pölin ;
- Arrêté préfectoral n° DCPAT 2019-0302 du 19 décembre 2019 portant création de secteurs d'information des sols sur le territoire de la communauté de communes Val de Sarthe sur les communes de Chemiré-le-Gaudin, Guécéard, La Suze-sur-Sarthe, Louplande, Saint-Jean-du-Bois, Spay et Voivres-lès-le-Mans modifié par l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2020-0020 du 24 janvier 2020 ;
- Arrêté préfectoral n° DCPAT 2019-0297 du 19 décembre 2019 portant création de secteurs d'information des sols sur le territoire de la communauté de communes Vallées de la Braye et de l'Anille sur les communes de Conflans-sur-Anille et Saint-Calais ;
- Arrêté préfectoral n° DCPAT 2019-0293 du 19 décembre 2019 portant création de secteurs d'information des sols sur le territoire de la communauté urbaine Le Mans Métropole sur les communes d'Allonnes, Arnage, Champagné, Coulaines, Le Mans, Pruillé-le-Chétif, Ruaudin et Yvré-l'Évêque ;
- Arrêté préfectoral n° DCPAT 2019-0303 du 19 décembre 2019 portant création de secteurs d'information des sols sur le territoire de la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles sur les communes d'Assé-le-Boisne, Beaumont-sur-Sarthe, Chérancé, Douillet-le-Joly, Grandchamp, Livet-en-Saosnois, Maresché, Saint-Aubin-de-Locquenay, Saint-Marceau, Saint-Paul-le-Gaultier, Saint-Victeur et Vivoin ;

Vu le courrier de l'inspection des installations classées du 26 novembre 2021 proposant la création de quatre nouveaux secteurs d'information sur les sols (SIS) pour le département :

- sur le territoire de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé pour les activités des mines de Rouez (commune de ROUEZ)
- sur le territoire de la communauté de communes de l'Huisne Sarthoise pour les activités de la société BEL PRODUCTION (commune de LA FERTÉ-BERNARD)
- sur le territoire de la communauté de communes du Val de Sarthe pour les activités de l'ancien site de SOREMAINE PL (commune de SPAY)
- sur le territoire de la communauté de communes du Sud-Est Pays Manceau pour les activités de la SARL AUTOCASSE 72 (commune de CHANGÉ)

Vu le courrier de l'inspection des installations classées du 26 novembre 2021 proposant la modification du secteur d'information sur les sols de la communauté urbaine Le Mans concernant le site de l'ancienne décharge sur le territoire de la commune d'ALLONNES ;

Vu la consultation des collectivités d'une durée de deux mois initiée le 24 décembre 2021 relatif à la création des nouveaux SIS ;

Vu l'information aux propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information des sols par courrier en date du 24 décembre 2021 ;

Vu la consultation du public réalisé du 24 janvier 2022 au 25 février 2022 sur ces nouveaux SIS et l'absence d'avis recueillis ;

Considérant que les activités exercées sur les nouveaux SIS et le SIS modifié référencés à l'article 2 ont été à l'origine de pollution des sols et/ou des eaux souterraines ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'Etat sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – ACTES ANTÉRIEURS

Le présent arrêté remplace et abroge les arrêtés préfectoraux du 19 décembre 2019 DCPAT n°2019-0293 à 2019-0297 et DCPAT n°2019-0299 à 2019-0309 de création des secteurs d'information sur les sols et les arrêtés préfectoraux DCPAT n° 020-0019 et n°2020-0020 du 24 janvier 2020 portant modification des secteurs d'information sur les sols.

ARTICLE 2 – GÉNÉRALITÉS

Le présent arrêté crée 4 Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) supplémentaires et modifie 1 SIS sur le Département de la Sarthe (indiqués dans le tableau suivant), aussi 117 Secteurs d'Information des Sols (SIS) sont arrêtés sur le département de la Sarthe, ainsi que listés dans les tableaux suivants :

Communauté de communes Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Bernay-en-Champagne (commune déléguée)	BERNAY-NEUVY-EN-CHAMPAGNE	SSP00057950101	
BLAVETTE	CONLIE	SSP00049360101	
Ancienne décharge de Sillé-le-Guillaume	LE GREZ	SSP00057930101	
Ancienne décharge de Neuvillalais	NEUVILLALAIS	SSP00057910101	
Ancienne décharge de Parennes	PARENNES	SSP00057940101	
Ancienne décharge de Rouessé-Vassé	ROUESSÉ-VASSÉ	SSP00057920101	
Mines de Rouez	ROUEZ	SSP00085010102	x
Agence d'exploitation EDF/GDF (ex usine à gaz)	SAINT-RÉMY-DE-SILLÉ	SSP00055330101	

Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Bouloire	BOULOIRE	SSP00057850101	
Ancienne décharge de Maisoncelles	MAISONCELLES	SSP00057860101	
Ancienne décharge de Saint-Célerin	SAINT-CÉLERIN	SSP00057870101	
Ancienne décharge de Saint-Corneille	SAINT-CORNEILLE	SSP00057880101	
Ancienne décharge de Saint-Mars-la-Brière	SAINT-MARS-LA-BRIÈRE	SSP00057890101	
Ancienne décharge de Saint-Michel-de-Chavaignes	SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	SSP00057900101	

Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
ALMIRALL PRODUCTION à Château-du-Loir (commune déléguée)	MONTVAL-SUR-LOIR	SSP00048500101	
Ancienne décharge de Jupilles	JUPILLES	SSP00057290101	

Ancienne décharge du Grand-Lucé	LE GRAND-LUCÉ	SSP00057280101
Ancienne décharge de Lhomme	LHOMME	SSP00057270101
Décharge sauvage du Pont-de-Braye à Lavenay (commune déléguée)	LOIR EN VALLÉE	SSP00057300101
Ancienne décharge de Poncé-sur-le-Loire (commune déléguée)	LOIR EN VALLÉE	SSP00057250101
Ancienne décharge de Luceau	LUCEAU	SSP00057260101
Ancienne décharge de Saint-Pierre	SAINT-PIERRE-DU-LOROUËR	SSP00057240101

Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Brûlon	BRÛLON	SSP00058030101	
Ancienne décharge de Chassillé	CHASSILLÉ	SSP00057210101	
Ancienne décharge de Joué-en-Charnie	JOUÉ-EN-CHARNIE	SSP00057200101	
Ancienne décharge de Maigné	MAIGNÉ	SSP00055420101	
Ancienne décharge de Noyen-sur-Sarthe	NOYEN-SUR-SARTHE	SSP00057190101	
Ancienne décharge de Saint-Ouen	SAINT-OUEN-EN-CHAMPAGNE	SSP00058020101	

Communauté de communes Maine Coeur de Sarthe

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
CLEMABA à Ballon (commune déléguée)	BALLON-SAINT MARS	SSP00047810101	
Ancienne décharge de Ballon (commune déléguée)	BALLON-SAINT MARS	SSP00056240101	
Ancienne décharge de Montbizot	MONTBIZOT	SSP00056250101	
Ancien dépôt ferrailles de	SAINT-PAVACE	SSP00056260101	

Communauté de communes Maine Saosnois

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge d'Avesnes	AVESNES-EN-SAOSNOIS	SSP00055620101	
Ancien site « Usine à gaz »	BONNÉTABLE	SSP00055250101	
Ancienne décharge de Bonnétable	BONNÉTABLE	SSP00055790101	
Grégoire	COURCEMONT	SSP00053130101	
Ancienne décharge de Dangeul	DANGEUL	SSP00055830101	
Ancien site « Usine à gaz »	MAMERS	SSP00055320101	
Ancienne décharge de Saint-Longis	SAINT-LONGIS	SSP00055820101	
Ancien dépôt de la roseaie	SAINT-RÉMY-DES-MONTS	SSP00055810101	
Ancienne décharge de Saint-Vincent	SAINT-VINCENT-DES-PRÉS	SSP00055800101	

Communauté de communes l'Orée de Bercé Belinois

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
BELIPA	ECOMMOY	SSP00049390101	
Exploitations forestières	ECOMMOY	SSP00053210101	
BARILLET			
Ancienne décharge de Marigné-Laillé	MARIGNÉ-LAILLÉ	SSP00055510101	
HOPPS GROUP (ex IPS Imprimerie; ex AD Content)	MONCÉ-EN-BELIN	SSP00050810101	
Ancienne décharge de Moncé	MONCÉ-EN-BELIN	SSP00055780101	
Ancienne décharge de Saint-Biez-en-Belin	SAINT-BIEZ-EN-BELIN	SSP00055400101	
Ancienne décharge de Saint-Ouen-en-Belin	SAINT-OUEN-EN-BELIN	SSP00055430101	
Ancienne décharge de Téléché	TÉLOCHÉ	SSP00055520101	
Ancienne décharge du Bois de la Roche	TÉLOCHÉ	SSP00055530101	

Communauté de communes du Pays Fléchois

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Villaines	ARTHEZÉ	SSP00057180101	
Ancienne usine à Gaz de la Flèche	LA FLÈCHE	SSP00055300101	

Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge d'Avezé	AVEZÉ	SSP00057170101	
Ancienne décharge de Déhault	DEHAULT	SSP00057160101	
Fromageries PRODUCTION FRANCE	BEL LA FERTÉ BERNARD	SSP04004760101	x

Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Parc-sur-Sarthe	PARCÉ-SUR-SARTHE	SPP00055410101	
CAPEFI SARL (ex TRANSMETAL)	SABLÉ-SUR-SARTHE	SSP00048530101	
Ancienne décharge de Vion	VION	SPP00054200101	

Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Challes	CHALLES	SSP00056220101	
AUTO CASSE 72 SARL	CHANGÉ	SSP5713840101	x
BLECHTET	PARIGNÉ-L'EVÊQUE	SSP00050830101	
Ancienne décharge de Parigné-l'Evêque	PARIGNÉ-L'EVÊQUE	SSP00056230101	

Communauté de communes Sud Sarthe

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Anciennes décharges d'Aubigné et Allard	AUBIGNÉ-RACAN	SSP00048740101	
PRUD'HOMME	LE LUDE	SSP00049430101	
LEFAUCHEUR	MANSIGNÉ	SSP00049330101	
PIGEON BOIS 72	PONTVALLAIN	SSP00051680101	

Ancienne décharge de Pontvallain	PONTVALLAIN	SSP00055710101
Ancienne décharge de Sarcé	SARCÉ	SSP00055600101
Ancienne décharge de Savigné	YVRÉ-LE-PÔLIN	SSP00055720101

Communauté de communes du Val de Sarthe

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Chemiré	CHEMIRÉ-LE-GAUDIN	SSP00057420101	
Ancienne décharge de Guécélard	FILLÉ	SSP00057440101	
BROSE AUTOMOTIVE	LA SUZE-SUR-SARTHE	SSP00049400101	
Ancienne décharge de Louplande	LOUPLANDE	SSP00057430101	
RAFFINEX	SAINT-JEAN-DU-BOIS	SSP00054310101	
Ancienne décharge de Spay	SPAY	SSP00057450101	
Ex SOREMAINE PL	SPAY	SSP00073930101	x
HG INDUSTRIES (ex MERCURE BOYS MANUFACTURE - MBM)	VOIVRES-LÈS-LE-MANS	SSP00054230101	
MERCURE BOYS MANUFACTURE (MBM) Z.A des Clottées	VOIVRES-LÈS-LE-MANS	SSP00054240101	

Communauté de communes Vallées de la Braye et de l'Anille

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Conflans-sur-Anille	CONFLANS-SUR-ANILLE	SSP00057960101	
SELITH (ex RADIOHM)	SAINT-CALAIS	SSP00048750101	

Communauté urbaine Le Mans Métropole

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Station service TOTAL ACCESS	ALLONNES	SSP00047800101	
Ancienne décharge d'Allonnes	ALLONNES	SSP00055660101	X (modifié)
LARIVIERE	ARNAGE	SSP00048760101	
SSO (Société des Stockages de l'Ouest)	ARNAGE	SSP00054250101	

Ancienne décharge de CHAMPAGNÉ Champagné		SSP00055700101
ALLIAGES METALLURGIES LEBLOND	COULAINES	SSP00049380101
AGRIAL	LE MANS	SSP00047820101
LANGLOIS CHIMIE	LE MANS	SSP00049480101
Station-service SHELL	LE MANS	SSP00049500101
SAUNIER DUVAL Pièces de rechange (SDPR)	LE MANS	SSP00049520101
COLAS Centre Ouest - Le Mans Foucaudière	LE MANS	SSP00050740101
Lycée Marguerite Yourcenar	LE MANS	SSP00050790101
Ancien site de l'usine à gaz ENGIE	LE MANS	SSP00050840101
Établissement SABLE	LE MANS	SSP00053370101
Comeca Power (ex-SGTE Power)	LE MANS	SSP00054280101
ALTIA LE MANS ex Démarais structure	LE MANS	SSP00054660101
USINES CENTER	LE MANS	SSP00055770101
Station service TOTAL Marketing France	LE MANS	SSP00057980101
SARL Roisé Rochefort	LE MANS	SSP00057990101
SOA - Société Orléanaise d'Assainissement (ex- SCC)	LE MANS	SSP00058830101
RAFFINEX	PRUILLÉ-LE-CHÉTIF	SSP00045890101
Ancienne décharge de Raudin	RUAUDIN	SSP00055670101
Ancienne décharge d'Yvré-l'Evêque	YVRÉ-L'EVÊQUE	SSP00055680101
Ancienne décharge d'Yvré-l'Evêque	YVRÉ-L'EVÊQUE	SSP00055690101
Soufflet agriculture (ex- Hurel Arc)	YVRÉ-L'EVÊQUE	SSP00058840101

Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles

NOM DU SIS	COMMUNE	Autre identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge d'Assé	ASSÉ-LE-BOISNE	SSP00057380101	
Ancienne décharge de Beaumont	BEAUMONT-SUR- SARTHE	SSP00057330101	

Ancienne décharge de Chérancé	CHÉRANCÉ	SSP00057340101
Ancienne décharge de Douillet	DOUILLET	SSP00057360101
Ancienne décharge de Grandchamp	GRANDCHAMP	SSP00055640101
Ancienne décharge de Livet	LIVET-EN-SAOSNOIS	SSP00057370101
Charpentes Françaises (ex LE MANS CHARPENTE)	MARESCHE	SSP00048520101
Ancienne décharge de Saint-Aubin	SAINT-AUBIN-DE- LOCQUENAY	SSP00057350101
Ancienne décharge de Saint-Marceau	SAINT-MARCEAU	SSP00057390101
Ancienne décharge de Saint-Paul	SAINT-PAUL-LE- GAULTIER	SSP00057410101
SEDAMD (ex Paul Despré)	SAINT-VICTEUR	SSP00052200101
Ancienne décharge de Vivoin	VIVOIN	SSP00057400101

L'évolution du périmètre d'un SIS fera l'objet des démarches de consultation et d'information prévues réglementairement alors que les autres évolutions n'en feront pas nécessairement l'objet.

ARTICLE 3 – URBANISME

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexés au plan local d'urbanisme ou au document d'urbanisme en tenant lieu ou à la carte communale.

ARTICLE 4 – SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

Conformément à l'article R. 125-45 du code de l'environnement, les secteurs d'information des sols mentionnés à l'article 2 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>.

ARTICLE 5 – NOTIFICATION

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des secteurs d'information sur les sols mentionnés à l'article 2.

Il est également transmis à la chambre départementale des notaires ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires de la Sarthe en charge de l'information acquéreurs locataires.

ARTICLE 6 - PUBLICITÉ

Il est affiché pendant un mois aux sièges des mairies et aux sièges de l'EPCI dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des sols mentionnés à l'article 2.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Sarthe (<http://www.sarthe.gouv.fr/secteurs-d-information-sur-les-sols/14603.html>).

ARTICLE 7 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 8 – EXECUTION

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Sarthe, Madame la sous-préfète de l'arrondissement de LA FLÈCHE, Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Mamers, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les présidents des EPCI, Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région des Pays-de-la-Loire et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,



Signature of the Prefect, with a blue stamp reading "Sur le Préfet" and "Cabinet" above it, and "A. JURY" below it.

